



COMMUNIQUÉ DE BRETAGNE RÉUNIE

Pétition des 105.000 :

BRETAGNE RÉUNIE saisit la Cour Européenne des Droits de l'Homme

Devant le **refus des juridictions françaises** et, en dernier lieu, **du Conseil d'Etat** de faire droit à la pétition présentée par BRETAGNE RÉUNIE en 2018, signée par 105.000 électeurs de Loire-Atlantique **demandant au Conseil Départemental de ce département la tenue d'un débat sur l'organisation par le Conseil lui-même d'une consultation de sa population sur la réunification de la Bretagne,**



BRETAGNE RÉUNIE a déposé un recours devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme.



En effet le refus du Conseil départemental de répondre à la demande précise des 105.000 électeurs constitue une violation de la Convention Européenne des Droits de l'Homme.



Rappelons que cette Convention protège le Droit de pétition qui trouve également application dans ce contexte.



Cette procédure est une nouvelle bataille pour la Réunification de la Bretagne.

Les Coprésidents de Bretagne Réunie

Philippe CLÉMENT

Alan-Erwan CORAUD

Alain Francis PEIGNÉ

Nantes, le 17/10/2025

Bretagne Réunie – Breizh Unvan - BP 49032, 44090 Nantes-Naoned Cedex 1
contact@bretagnereunie.bzh - www.bretagnereunie.bzh

